

3 avril 2024

Le Proviseur

A

Mesdames et Messieurs Les Représentants Légaux

Objet : Séquence d'observation en milieu professionnel

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du programme d'orientation, le Lycée des Mascareignes organise une séquence d'observation en entreprise, communément appelé stage, pour les élèves de Seconde, ayant pour but la compréhension et l'analyse des problématiques liées à la vie en entreprise par les stagiaires tout en s'impliquant dans des tâches simples en lien avec un métier.

Le stage aura lieu pendant **2 semaines** (conformément à la circulaire du Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 28 mars 2024) du **lundi 3 juin au vendredi 14 juin 2024**.

Ce stage obligatoire contribuera à développer les compétences des élèves dans l'ordre suivant:

- Avant le stage : rédiger un CV et une lettre de motivation pour la recherche d'une opportunité de stage
- Pendant le stage : découvrir une organisation, un ou plusieurs métiers, et des activités professionnelles qui aboutiront à la réalisation d'un livret de stage
- Après le stage : présenter l'expérience et la réflexion du stage à l'oral en utilisant un support visuel démontrant la compétence informatique

Convention de stage

Vous êtes priés de bien vouloir **imprimer la convention de stage en 3 exemplaires, à signer d'abord par un parent, puis par l'entreprise et enfin par le lycée**. Une fois les 3 exemplaires signées par les trois parties, une copie sera conservée au lycée, une copie à remettre à l'entreprise et une autre pour le représentant légal.

Planning

1. Finalisation de la recherche de stage : **fin avril 2024**
2. Signature de la convention par le chef d'entreprise : **fin avril 2024**
3. Retour de la convention signée par le chef d'entreprise et un représentant légal : **8 mai 2024 (délai de rigueur)**
4. Signature de la convention par le Proviseur : **à partir du 9 mai 2024**



5. Remise du livret de stage, du CV et de la lettre de motivation : **17 juin 2024**
6. Soutenance orale du rapport de stage : **semaine du 17 juin au 21 juin 2024**

Les conditions de déroulement du stage

1. Le stage doit obligatoirement se dérouler à Maurice.
2. Le stage ne devra pas dépasser 10 jours – 2 semaines consécutives.
3. Le stage devra avoir lieu uniquement aux dates fixées par la convention.
4. L'élève ne doit pas faire son stage sur le lieu de travail de ses parents ou d'un membre de la famille proche.
5. L'élève peut faire le stage de 2 semaines au même endroit ou dans 2 endroits différents – une semaine dans un premier lieu d'accueil et une autre dans un second lieu d'accueil
6. L'élève qui effectue son stage dans 2 lieux différents devra soumettre 2 livrets de stage distincts.
7. L'élève sera suivi par un tuteur de stage en milieu professionnel désigné par l'entreprise. Pendant cette période, l'élève restera sous statut scolaire et sous l'autorité du Lycée des Mascareignes. L'assurance souscrite par le lycée couvre les élèves sur leur lieu de stage ainsi que lors du trajet domicile – lieu de stage. Elle couvre également les dégâts que pourrait causer accidentellement le stagiaire au sein de l'entreprise.

Documents à consulter et imprimer

Convention de stage : [Cliquer ici](#)

Courrier aux entreprises : [Cliquer ici](#)

Livret de stage : [Cliquer ici](#)

Ces documents seront également accessibles aux élèves via Teams ainsi que sur le site internet du lycée (Onglet Orientation → Stage en entreprise)

Des modèles de CV et de lettre de motivation sont accessibles sur le site www.moncvparfait.fr

Bon stage à tous.

Le Proviseur du Lycée des Mascareignes

Philippe DARIEL

